



Organisation générale du Conseil d'administration

Novembre 2023

[Règles de fonctionnement](#)

PRESIDENCE



Nordine HADJRABAH
Co-président - Forez



Jean-Louis LAGREVOL
Co-président - St Etienne



Jean-Luc COMETTI

Président



Hervé MARTIN
Co-président - Velay



Jean Christophe PERRET
Co-président - Roannais

COMITE DIRECTEUR

BUREAU



Josiane VARENNE
Trésorière



Gilles MATHEVET
SA.NA.M.A.



François FONTAINE
Secrétaire



Albert GUICHARD
Rencontres halieutiques



Bernard GRIMBERT
Environnement

COLLEGE ADMINISTRATEURS



Franck COURTILLET



Pierre LABE



Christophe OSCUL



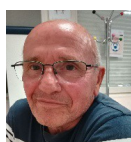
Alain PICARD



Michel PLACE



Jean POLLET



Jean Marc PROVERA



Sylvain RAINOUX



Sébastien TATUSZKA



Jean VERRUY



Jacques VEROT
Invité

Commissions

	Responsable	Adjoint(s)
Commission Rencontres halieutiques	Albert GUICHARD	Christophe OSCUL
Commission Sorties de pêche	Hervé MARTIN	Gilles MATHEVET
Commission Formation et Ecole de pêche	Nordine HADJ-RABAH	Jean Louis LAGREVOL
Commission Protection des milieux aquatiques	Bernard GRIMBERT	Pierre LABE (Roannais)
Commission Manifestations promotionnelles	François FONTAINE	
Commission Finances	Josiane VARENNE	TATUSZKA Sébastien
Commission CFPM	Jean-Luc COMETTI	
Commission Communication	François FONTAINE	Jean-Luc COMETTI
Commission SANAMA	Jean-Luc COMETTI	Gilles. MATHEVET

Les règles de fonctionnement - validées au Conseil le 6/5/2005

Principes généraux de fonctionnement

La présidence exerce le pouvoir général de direction et fixe la politique du Club
La présidence fixe les orientations annuelles en collaboration avec le bureau (budgets, plannings, matériels, moyens humains, communication, ...)
En cas d'urgence ou de situation de blocage, les décisions peuvent être prises par la présidence et en dernier ressort par le président délégué
Le conseil s'approprie les orientations générales fixées par la présidence

Fonctionnement du CA :

Les réunions du conseil ou du comité directeur sont maintenues le premier mardi de chaque mois.
Les administrateurs doivent signaler au président, avant le 20 de chaque mois, les points qu'ils souhaitent traiter à la prochaine réunion .
Les membres de la présidence d'honneur sont systématiquement conviés aux réunions du CA.
Le conseil amende et valide les propositions des responsables d'activités.

Organisation des activités - Pouvoir d'initiative et responsabilisation accrue

Chaque activité a un responsable permanent, membre du CA
Chaque responsable constitue une équipe avec suppléants ou co animateurs .
Chaque responsable fait des propositions chiffrées pour son domaine d'activité (Produits et charges) si possible en début de saison.
Chaque responsable rend compte à la présidence et au CA du déroulement de l'activité sous sa responsabilité .

Une nouvelle activité proposée en cours d'année ne sera validée et organisée qu'après
=> auto désignation de volontaires pour la réaliser
=> arbitrages budgétaires éventuels.

Trésorerie et budget :

Un budget prévisionnel est établi en début de saison, simultanément au calendrier prévisionnel d'activité.
Ce document permet de réaliser les arbitrages budgétaires éventuels
(1) Un état de la trésorerie est transmis chaque fin de trimestre au président délégué

(1) Non nécessaire depuis la gestion sur AssoConnect